



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 4 décembre 2014 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** \_ Xavier **BOUSSERT** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Pascal **DURAND** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Jean **LOPES** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Bernard **ROUILLON** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Etienne **THIL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Marie-Louise **KADOK** \_ Audrey **NORMAND**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	31 octobre 2014
<u>Date d'affichage</u> :	12 décembre 2014
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	17
<u>Nombre de présents</u> :	15
<u>Nombre de votants</u> :	15
<u>Secrétaire de séance</u> :	Thierry WEYER

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 6 novembre 2014

#### 2. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 174	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides novembre 2014
2014_ 175	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – Bail commercial
2014_ 176	Commande publique	Marché d'entretien des toitures terrasses des bâtiments communautaires
2014_ 177	Eau - assainissement	Eau potable – Construction d'une station de pompage à Richardménil
2014_ 178	Eau - assainissement	Assainissement - Grande rue à Pierreville – avenant n°2
2014_ 179	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2014_ 180	Finances	Admissions en non-valeur
2014_ 181	Administration générale	Acceptation d'indemnités de sinistre
2014_ 182	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2014_ 183	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2014_ 184	Finances	Versements du budget principal aux budgets annexes

## **1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 6 novembre 2014**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Thierry WEYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **3. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2014\_174**

**Rapporteur :**  
**Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**  
**Habitat - attribution aides novembre 2014**

---

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique
- campagne de ravalement de façade

Le bureau a à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 17 novembre 2014.

---

**Le bureau communautaire,**

vu l'avis favorable de la commission habitat du 17 novembre 2014,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**attribue** les aides conformément aux décisions mentionnées dans le tableau ci-joint :

Aides instruites à la commission habitat du 17 novembre 2014

Isolation thermique

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat	
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)						
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)						
2014 - IT 57	BENASSI Catherine et Christian	Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 92,80 m <sup>2</sup> avec 150 mm de polystyrène calé et chevillé - R = 3,95 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Oui	Non	17/11/2014	1 000,00 €	favorable
	33, Rue d'Alsace		19000,00 € TTC						
	54550 PONT-SAINT-VINCENT		4870,72 € TTC						
2014 - IT 58	MANNEBACH Sylvie et Pascal	Isolation plancher bas sur sous-sol sur 25 m <sup>2</sup> par projection de 80 mm de mousse polyuréthane sous dalle béton R = 3,07 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	269,03 €	favorable
	26, Rue de Flavigny		896,75 € TTC						
	54230 MARON		896,75 € TTC						
2014 - IT 59	BOULLANGER Valérie	Isolation thermique par l'extérieur de la façade avant sur 30 m <sup>2</sup> avec 150 mm de polystyrène posé par fixation mécanique - R = 3,95 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	664,65 €	favorable
	105, Rue Camot		6373,50 € TTC						
	54550 MAIZIERES		2215,50 € TTC						
2014 - IT 60	MICHEL Laurent	Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 131,80 m <sup>2</sup> avec 140 mm de polystyrène posé par fixation mécanique - R = 3,70 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	1 000,00 €	favorable (sous réserve DP validée)
	43, Rue d'Alsace		23617,18 € TTC						
	54550 PONT-SAINT-VINCENT		8691,22 € TTC						
2014 - IT 61	GENIN Alain	Isolation sous toiture sur 150 m <sup>2</sup> avec 240 mm de laine de verre en rouleau R = 6,00 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	816,63 €	favorable
	3, Rue d'Austerlitz		6520,32 € TTC						
	54630 RICHARDMENIL		2722,11 € TTC						
2014 - IT 62	BELCOURT Didier	Isolation thermique des murs périphériques par l'intérieur sur 124,10 m <sup>2</sup> avec 140 mm de laine de verre sur ossature métallique - R = 4,375 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014 + Isolation des combles perdus sur 150 m <sup>2</sup> avec 350 mm (280 mm après tassement) de ouate de cellulose posée par soufflage mécanique - R = 7 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Oui	17/11/2014	1 000,00 €	favorable
	1, Chemin des Millions		9105,24 € TTC						
	54160 FROLOIS		9105,24 € TTC						

**Isolation thermique**

**Isolation thermique des parois opaques**

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat	
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)						
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)						
2014 - IT 63	GAUZELIN Pierre	Isolation des combles perdus sur 57,60 m <sup>2</sup> avec 350 mm (280 mm après tassement) de ouate de cellulose posée par soufflage mécanique - R = 7 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014 + Création d'un chemin technique sur 1,2 m <sup>2</sup> avec dalle isolante de type SOUVBOX (8 mm d'OSB + 240 mm de polystyrène expansé) - R = 7 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	1 000,00 €	favorable
	56, Fond du Chenêt		3412,93 € TTC						
	54230 CHALIGNY		3412,93 € TTC						
2014 - IT 64	DARDINIER Jean-Pierre	Isolation des combles perdus sur 133 m <sup>2</sup> avec 320 mm de laine de verre posée par soufflage mécanique - R = 7 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	1 000,00 €	favorable
	9, Rue des Tilleuls		4921,00 € TTC						
	54550 PONT-SAINT-VINCENT	4921,00 € TTC							
2014 - IT 65	CESARI Robert	Isolation des combles perdus sur 88 m <sup>2</sup> avec 2 couches de laine de verre (200 mm + 100 mm) - R = 8,55 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014 + Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 177,26 m <sup>2</sup> avec 140 mm de polystyrène posé par fixation			Non	Non	17/11/2014	1 000,00 €	favorable
	48, Allée Albert Camus		50937,81 € TTC						
	54850 MEREVILLE	17464,42 € TTC							
2014 - IT 66	POTARD Jean-Luc (PB)	Isolation thermique des murs périphériques par l'intérieur sur 123,12 m <sup>2</sup> avec 120 mm de laine de verre sur ossature métallique - R = 3,75 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014 + Isolation des combles perdus sur 123 m <sup>2</sup> avec 350 mm de laine de verre posée par soufflage mécanique - R = 7 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	868,32 €	favorable
	29, Rue Franche		2894,40 € TTC						
	54160 PULLIGNY		2894,40 € TTC						
Réservation de prime du 21/10/2014 au 17/11/2014 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)							8 618,63 €		
Réservation de prime depuis le 01/01/2014 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)							54 467,32 €		

**Isolation thermique des parois vitrées**

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat	
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)						
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)						
2014 - M 64	MANNBACH Sylvie et Pascal	Installation d'une porte d'entrée en aluminium blanc avec serrure à 5 points de fermeture, seuil à rupture de pont thermique, ouvrant monobloc de 72 mm et vitrage retardateur d'effraction de 58 mm - U <sub>d</sub> ≤ 1,30 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K <sup>-1</sup> - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	500,00 €	favorable
	26, Rue de Flavigny		3225,88 € TTC						
	54230 MARON		3225,88 € TTC						
2014 - M 65	CHEMINAIS Michelle	Remplacement d'une fenêtre bois simple vitrage vétuste par une fenêtre en PVC blanc double vitrage 4-20 (argon + intercalaire Warm Edge) - 4 faible émissivité - U <sub>w</sub> = 1,40 W <sup>0</sup> .m <sup>2</sup> .K <sup>-1</sup> ; S <sub>w</sub> = 0,40 - Conforme CDD 2014			Non	Non	17/11/2014	114,98 €	favorable
	113, Rue Victor Hugo		2204,31 € TTC						
	54230 NEUVES-MAISONS		383,27 € TTC						

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2014 - M 66	KICKI Christine (PB)	Remplacement de 2 portes-fenêtres et 3 fenêtres bois double vitrage mince par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-20(argon)-4 faible émissivité + installation d'une paire de volets battants en sapin de teinte blanche de 27 mm - Uw ≤ 1,70 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw ≥ 0,36; ΔR = 0,31 W <sup>-1</sup> .m <sup>2</sup> .K - Conforme CDD 2014		Non	Oui	17/11/2014	500,00 €	favorable
	48, Rue Jean Jaurès		3616,37 € TTC					
	54230 NEUVES-MAISONS		3616,37 € TTC					
2014 - M 67	BELCOURT Didier	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mince par des menuiseries en PVC gris anthracite (RAL 7016) double vitrage 4-20(argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,40 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw = 0,40 - Conforme CDD 2014		Non	Oui	17/11/2014	500,00 €	favorable
	1, Chemin des Millions		21703,35 € TTC					
	54160 FROLOIS		16294,97 € TTC					
2014 - M 68	SCI Les Images (PB)	Remplacement de 4 fenêtres bois double vitrage mince par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-20(argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw ≤ 1,30 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw ≥ 0,30 - Conforme CDD 2014 - Complément du dossier 2013 - TT 73 (Prime de 207,85 € déjà perçue par la SCI)		Non	Non	17/11/2014	783,07 €	favorable
	21, Les Coteaux		2610,24 € TTC					
	54550 BAINVILLE SUR MADON		2610,24 € TTC					
2014 - M 69	GAUZELIN Pierre	Remplacement de 3 fenêtres bois simple vitrage par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16(argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité - Uw = 1,50 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw = 0,39 - Conforme CDD 2014		Non	Non	17/11/2014	500,00 €	favorable
	56, Fond du Chenêt		2340,21 € TTC					
	54230 CHALIGNY		2340,21 € TTC					
2014 - M 70	PACAULT Jessica / FRANCOIS Christophe	Installation de menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16(argon + intercalaire Warm Edge)-4 faible émissivité + installation d'une porte aluminium avec serrure à 5 points de fermeture, seuil à rupture de pont thermique, ouvrant monobloc de 72 mm et vitrage retardateur d'effraction de 47 mm - Uw = 1,30 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw = 0,38; Ud = 1,60 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> - Conforme CDD 2014		Non	Non	17/11/2014	500,00 €	favorable
	7, Rue Pasteur		7946,66 € TTC					
	54550 PONT-SAINT-VINCENT		5248,31 € TTC					

**Isolation thermique des parois vitrées**

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2014 - M71	CLAUDON André	Remplacement de 6 fenêtres bois double vitrage mince d'origine construction par des menuiseries en PVC chêne d'oré double vitrage 4-16 argon + intercalaire Warm Edge-4 faible émissivité - Uw ≤ 1,30 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw ≥ 0,30 - Conforme QDD 2014						
	1, Rue de Lorraine		4736,16 € TTC					
	54160 PULLIGNY		4736,16 € TTC					
2014 - M72	JANSSEN Christophe	Remplacement d'une porte-fenêtre coulissante en aluminium double vitrage 4-12-4 par une porte-fenêtre en PVC blanc double vitrage 4-16 argon + intercalaire Warm Edge-4 faible émissivité - Uw ≤ 1,30 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw ≥ 0,30 - Conforme QDD 2014						
	20, Rue de la Carte		2786,96 € TTC					
	54230 CHALIGNY		951,02 € TTC					
2014 - M73	CESARI Robert	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mince d'origine construction par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16 argon + intercalaire Warm Edge-4 faible émissivité + installation d'une porte d'entrée en PVC avec serrure à 3 points de fermeture et seuil à rupture de pont thermique - Uw ≤ 1,30 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw ≥ 0,30 ; Ud ≤ 1,70 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> - Conforme QDD 2014						
	48, Allée Albert Camus		14260,60 € TTC					
	54850 MEREVILLE		11667,24 € TTC					
2014 - M74	POTARD Jean-Luc (PB)	Remplacement au rez-de-chaussée de 4 fenêtres et une porte-fenêtre bois double vitrage mince par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16 argon + intercalaire Warm Edge-4 faible émissivité - Uw = 1,40 W.m <sup>-2</sup> .K <sup>-1</sup> ; Sw = 0,41 - Conforme QDD 2014						
	29, Rue Franche		11030,59 € TTC					
	54160 PULLIGNY		4629,60 € TTC					
Réserve de prime du 21/10/2014 au 17/11/2014 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)							5 183,36 €	
Réserve de prime depuis le 01/01/2014 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)							35 930,06 €	

**Ravalement de façade**

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Étiquette énergétique	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2014 - F10	BENASSI Catherine et Christian	Travaux subventionnés = sécurité des personnels ; toile en fibre de verre (fourniture, pose, enrobage et marouflage) ; enduisage / Teinte choisie = nuance de violet (STO 73415) - Etiquette énergétique E avant travaux et D après travaux (Cep = 178 kWhep/(m <sup>2</sup> .an) après travaux)						
	33, Rue d'Alsace		19000,00 € TTC					
	54550 PONT-SAINT-VINCENT		5584,96 € TTC					
2014 - F11	TINOCO Freddy	Travaux subventionnés = sécurité des personnels ; lavage haute pression ; toile en fibre de verre (fourniture, pose, enrobage et marouflage) ; enduisage / Teinte choisie = non définie - Etiquette énergétique G avant travaux et D après travaux (Cep = 222 kWhep/(m <sup>2</sup> .an) après travaux)						
	36 bis, Rue Victor Hugo		34576,30 € TTC					
	54230 NEUVES-MAISONS		12237,42 € TTC					
Réserve de prime du 21/10/2014 au 17/11/2014 pour les travaux de ravalement de façade (€)							2 000,00 €	
Réserve de prime depuis le 01/01/2014 pour les travaux de ravalement de façade (€)							8 621,95 €	

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_175

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**

**Centre d'activités Ariane – Bail commercial**

La société THERMICONSEIL France – Cabinet d'études thermiques - locataire de 2 niveaux du centre pour une surface totale de 232 m<sup>2</sup>, a bénéficié de l'accompagnement de l'ADSN lors de son entrée en pépinière et a donc conclu une convention d'occupation précaire pour l'occupation de ses locaux en 2011 arrivant à échéance au 31/12/2014.

La société ayant sollicité la poursuite de son occupation, il convient d'entériner un bail commercial de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le bureau communautaire est invité à approuver le bail commercial.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le bail commercial conclu avec la société THERMICONSEIL FRANCE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une période de 9 années pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités Ariane – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Niveau 10 en totalité (147 m<sup>2</sup>) – Niveau 9 bureaux 91-92-93-95 (85 m<sup>2</sup>)
- Surface totale : 232 m<sup>2</sup>
- Loyer : 1 472.51 € HT mensuels
- Avance sur charges : 580.00 € mensuels

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_176

**Rapporteur :**

**Jean-Marie BUTIN - Vice-président chargé des bâtiments et de la voirie**

**Objet :**

**Marché d'entretien des toitures terrasses des bâtiments communautaires**

Dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier de la CCMM, de nombreux bâtiments communautaires disposent d'une toiture terrasse dont l'entretien doit être régulier. Dans ce cadre, il vous est proposé de lancer une consultation et d'autoriser le président à signer le marché correspondant. Le marché est réparti sur 2 lots : entretien des toitures (pôle technique, PIMM, la filoche, gymnases, centre Ariane, ancien site INRS et cellules commerciales à Messein) et vérification des lignes de vie (sur les 2 gymnases Ferry et Callot et le centre Ariane). Il s'agit d'un marché à bon de commandes de 4 ans. Le montant minimal annuel pour l'entretien des toitures est de 6 500 euros HT et de 20 000 euros HT maximum. Pour les lignes de vie, le montant minimum annuel est de 1 000 euros HT et de 3 000 euros HT maximum. Sur la durée du marché, le montant maximum de commandes sera de 92 000 euros HT.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de lancer la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux d'entretien des toitures terrasses des bâtiments communautaires et la vérification des lignes de vie en marché à bon de commandes pour 4 ans

**autorise** le président à signer le marché avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_177**

**Rapporteur :**  
**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**  
**Eau potable – Construction d'une station de pompage à Richardménil**

---

La commune de Richardménil est alimentée par l'eau du Grand Nancy. Afin de délivrer une pression minimale à l'ensemble des usagers, un surpresseur est actuellement en fonctionnement au niveau de l'écluse du canal, dans le bas-côté de l'ancienne route nationale. Cet organe de régulation est vétuste et nécessite d'être remplacé. Par ailleurs, le surpresseur actuel est situé dans une chambre enterrée imposant aux agents qui doivent y intervenir d'être titulaire de la formation CATEC (intervention en milieu confiné).

Afin de permettre à l'ensemble des agents de pouvoir y intervenir en cas d'urgence, il est proposé, à l'occasion de la rénovation du surpresseur, de réaliser un ouvrage hors sol et d'abandonner la chambre actuelle. Cet ouvrage qui sera construit a vocation à être utilisé dans le futur lorsque l'usine de potabilisation alimentera Richardménil de manière à assurer les mêmes fonctions.

Les coûts de maîtrise d'œuvre sont estimés à 10 000 € HT et les travaux se montent à 90 000 € environ.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de lancer la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux de construction d'une station de pompage à Richardménil pour un montant estimatif de 90 000 € HT comprenant un lot génie civil et un lot tuyauterie / électromécanique

**autorise** le président à signer les marchés avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_178**

**Rapporteur :**  
**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---



**Objet :**  
**Assainissement - Grande rue à Pierreville – avenant n°2**

---

Le marché de travaux de renforcement du réseau unitaire de la Grande rue et de déviation du réseau unitaire du Rouau à Pierreville a été signé en décembre 2013 par la commune pour un montant de 98 809 € HT. En mars 2014, l'avenant n°1 a transféré le marché à la CCMM suite à l'extension du périmètre.

Dans le cadre de ce marché, des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires et une régularisation des quantités doit être opérée. L'avenant n°2 comprend des prix supplémentaires et notamment une chambre de visite.

L'avenant s'élève à un montant de 23 979,03 euros HT. Le marché initial, conclu avec la société CHIARAVALLI, est ainsi porté à 122 788 euros HT. L'augmentation constatée est de 24,26%. Il vous est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant n°2.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de renforcement du réseau unitaire de la Grande rue et déviation du réseau unitaire du Rouau à PIERREVILLE pour un montant de 23 979,03 euros HT

**autorise** le président à signer l'avenant n°2

**DÉLIBÉRATION N° 2014\_179**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

---

La CCMM gère 3 lignes de trésorerie pour un total de 2 500 000 €, qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Deux de ces lignes, de 1 000 000 euros chacune, sont arrivées à échéance.  
Une proposition est soumise en bureau pour renouveler l'une de ces lignes de trésorerie.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de renouveler auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristique sont les suivantes :

**Montant maximum : 1.000.000 € :**

- Durée : 1 an
- Index : Eonia

- Marge : + 1,55 points
- Commission d'engagement : 0.15% soient 1 500 euros
- Commission de non utilisation : 0.20% du montant non utilisé

autorise le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_180

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Admissions en non-valeur**

Le trésorier communautaire a établi des états de produits irrécouvrables motivés et sollicite l'admission en non-valeur de ces créances. Cela permet d'apurer les comptes de prises en charge des titres qui ne seront vraisemblablement pas soldés. Il est rappelé toutefois que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à des poursuites ultérieures si celles-ci s'avéraient possibles.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**se prononce** favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables conformément aux états ci-dessous présentés par le trésorier communautaire :

Etat établi le	Montant des produits irrécouvrables	Budget concerné	Exercice concerné
14/10/2014	575,50 €	Gestion économique	2009-2010
14/10/2014	1 435,20 €	Gestion économique	2008 à 2010
18/11/2014	482,10 €	Eau	2014
20/11/2014	293,40 €	Eau	2012-2014

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_181

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Acceptation d'indemnités de sinistre**

**1 - Indemnisation sinistre : Bris de pare-brise véhicule piscine 818 ALL 54 – Budget Principal**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 552,96 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 552,96 €.

**2 - Indemnisation sinistre : Sinistre véhicule AM 835 RC – Budget Transport**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 2 388 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 2 388 €.

**3 - Indemnisation sinistre : Réparation dommages réseau France Telecom – Budget Assainissement**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 226,72 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 226,72 €.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget Principal par GROUPAMA à hauteur de 552,96 €

**accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget Transport par GROUPAMA à hauteur de 2 388 €

**accepte** le règlement de la franchise sur le budget assainissement par GROUPAMA à hauteur de 226,72€.

**autorise** le président à procéder à l'encaissement des chèques établis en conséquence.

**DÉLIBÉRATION N° 2014\_182**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Répartition des charges entre budgets (personnel)**

L'ensemble des charges de personnels de la collectivité est mandaté à partir du budget principal. Toutefois, les missions de certains agents relèvent totalement ou partiellement des attributions des budgets annexes.

C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir les charges de personnels sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**valide** la répartition des charges de personnel conformément au tableau joint en annexe.

**autorise** le président à procéder aux versements des montants arrêtés par ces états.

Grade	BUDGET							
	Principal	VOM	COVALOM	Transport	Gestion économique	ZAC	Eau	Assainissement
Adj adm 1e cl	10%						61%	29%
Adj adm 1e cl	0%			100%				
Adj adm 1e cl	0%						76%	24%
Adj adm 2e cl	75%			25%				
Adj adm 2e cl	25%				25%	25%	19%	7%
Adj adm 2e cl	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Adj adm 2e cl	0%						76%	24%
Adj adm 2e cl	50%					20%	10%	20%
Adj adm 2e cl	75%			25%				
Adj adm 2e cl	0%						87%	13%
Adj adm 2e cl	50%						38%	12%
Adj adm 2e cl	75%		25%					
Adj adm 2e cl	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Adj adm 2e cl	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Adj adm 2e cl (CDD)	0%						87%	13%
Adj adm 2e cl (CDD)	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Adj adm principal 2e cl	0%						76%	24%
Adj tech 1e cl	0%						76%	24%
Adj tech 1e cl	0%						87%	13%
Adj tech 1e cl	0%						87%	13%
Adj tech 1e cl	25%		25%				38%	12%
Adj tech 1e cl	0%						87%	13%
Adj tech 1e cl	0%						100%	
Adj tech 1e cl	5%		10%				65%	20%
Adj tech 2e cl	0%						74%	26%
Adj tech 2e cl	75%						22%	3%
Adj tech 2e cl	0%						87%	13%
Adj tech 2e cl	0%						87%	13%
Adj tech 2e cl	0%						87%	13%
Adj tech 2e cl	40%		10%				38%	12%
Adj tech 2e cl	40%		10%				38%	12%
Adj tech 2e cl	0%						74%	26%
Adj tech 2e cl	0%						87%	13%
Adj tech 2e cl	75%						22%	3%
Adj tech 2e cl	0%						87%	13%
Adj tech 2e cl	0%						100%	
Adj tech 2e cl (CDD)	0%						87%	13%
Adj tech 2e cl (CDD)	75%						22%	3%
Adj tech 2e cl (CDD)	75%						22%	3%
Adj tech 2e cl (CDD)	0%						87%	13%
Adjoint tech 1e cl	80%				20%			
Agent de maîtrise	0%						87%	13%
Attaché	20%					50%	23%	7%
Attaché	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Attaché (CDD)	45%	5%	10%	5%	5%	5%	19%	6%
Attaché (CDD)	0%			100%				
DGA	80%	5%	10%				3%	2%
DGS	50%	5%	10%	10%	10%	10%	3%	2%
Ingénieur	0%			100%				
Ingénieur	25%	15%	15%		10%		27%	8%
Rédacteur (CDD)	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Rédacteur (CDD)	43%		15%	14%	2%	1%	17%	8%
Rédacteur ppal 1e cl	0%				85%	15%		
Technicien	20%				10%		20%	50%

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_183

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Répartition des charges entre budgets (frais divers)**

---

Certaines charges de la collectivité sont mandatées à partir du budget principal alors qu'elles concernent plusieurs budgets. C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir ces charges sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**valide** la répartition des frais divers conformément au tableau ci-dessous :

Assainissement	Eau	Economique	Transport
21 312,30 €	61 517,45 €	2 874,99 €	10 392,20 €

**autorise** le président à procéder aux reversements des charges des budgets annexes vers le budget principal en conséquence.

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_184

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Versements du budget principal aux budgets annexes**

---

Conformément aux crédits inscrits aux budgets, il convient d'autoriser le versement du budget principal vers les budgets annexes de valorisation des ordures ménagères, de la gestion économique et du transport.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**se prononce** favorablement au versement du budget principal conformément au tableau ci-dessous :

- au budget VOM de la somme de 610 000,00 €
- au budget économique de la somme de 390 000,00 €

**valide** que ces montants seront versés chacun en un seul flux financier.

**prend acte** que selon la décision du bureau communautaire en date du 20 octobre 2011, la participation 2013 du budget principal au budget transport, d'un montant global de 638 181 € a été versée en plusieurs flux financiers afin d'optimiser la gestion de trésorerie

Le secrétaire,

Thierry WEYER



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 174	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides novembre 2014
2014_ 175	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – Bail commercial
2014_ 176	Commande publique	Marché d'entretien des toitures terrasses des bâtiments communautaires
2014_ 177	Eau - assainissement	Eau potable – Construction d'une station de pompage à Richardmémil
2014_ 178	Eau - assainissement	Assainissement - Grande rue à Pierreville – avenant n°2
2014_ 179	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2014_ 180	Finances	Admissions en non-valeur
2014_ 181	Administration générale	Acceptation d'indemnités de sinistre
2014_ 182	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2014_ 183	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2014_ 184	Finances	Versements du budget principal aux budgets annexes

## Signatures

Stéphane BOEGLIN		Filipe PINHO	
Xavier BOUSSERT		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Bernard ROUILLON	
Pascal DURAND		Pascal SCHNEIDER	
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	
Marie-Louise KADOK	Excusée	Etienne THIL	
Daniel LAGRANGE		Hervé TILLARD	
Jean LOPES		Thierry WEYER	
Audrey NORMAND	Excusée		

